

**PROCES VERBAL REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 10 FEVRIER 2025 A 19H00**

Salle de réunion Maison de la Vallée Verte

Sur convocation en date du 2 février 2025, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 10 février 2025 sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Président en exercice.

Présents :

MM. MUSARD Jean-Paul – BOGILLOT Emmanuel - BOSSON Jean-François – DUFOURD Pierrick - CHAUTEMPS Pierre – LETONDAL Vincent – CHARDON Patrick - DESBIOLLES Laurent – GUIBERTI Frédéric – BONNET Pierre - DETRAZ Laurent - COSTAZ Jean-Paul - SAILLET Patrick – BRON Marc - VANDERMALIERE Gilles.

MMES - VAUDAUX Célia - VERDAN Julie– NOVEL Martine.

Absents excusés : 4

- SCHERRER Fabienne,
- ROCH Jacqueline,
- VAUDAUX Séverine,
- NAMBRIDE Christian.

Absents : 3

- BAUD GRASSET Joël,
- VILLARET Bernard,
- BONNET Pierre.

Pouvoirs : 2

- Mme ROCH Jacqueline donne pouvoir à M. CHARDON Patrick.
- Mme VAUDAUX Séverine donne pouvoir à M. DESBIOLLES Laurent.

Secrétaire de séance : Mme VERDAN Julie.

Le quorum étant atteint, M. MUSARD déclare la séance ouverte.

I. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Julie VERDAN est nommé secrétaire de séance.

II. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 13/01/2025

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la réunion de conseil communautaire du 13/01/2025 est approuvé à l'unanimité.

III. INTERVENTION DE LA RGD SAVOIE MONT BLANC

Monsieur le Président rappelle que la Régie de Gestion des Données Savoie Mont Blanc a pour missions principales de :

- Organiser et structurer un système de base de données certifiées ;
- Mutualiser l'acquisition et la mise à jour des données au bénéfice des acteurs publics ;
- Diffuser les données et les géoservices en garantissant leur souveraineté ;
- Apporter un appui technique de proximité aux utilisateurs d'information géographique des Pays de Savoie ;
- Animer la communauté des géomaticiens et assurer sa représentation au niveau régional et national ;
- Promouvoir l'innovation, et concevoir de nouveaux services pour valoriser le dynamisme des collectivités.

Monsieur le Président donne la parole à M. DUCHEZ, Chargé d'affaire et Responsable du pôle diffusion-communication de la RGD Savoie Mont-Blanc pour présenter les nouveaux barèmes d'abonnements aux Géoservices et logiciels métiers qui ont été validés par le conseil d'administration de la RGD Savoie Mont Blanc le 10 décembre dernier.

Pour information les tarifs s'adaptent à l'évolution significative des coûts informatiques, énergie, depuis 4 ans, aucune hausse de ces tarifs n'ayant été répercutée depuis par la RGD Savoie Mont Blanc, certains tarifs avaient été revus à la baisse pour accompagner le passage de la RGD en GIP.

Pour assurer l'équilibre budgétaire, en plus d'un travail sur la maîtrise des dépenses internes de la RGD, une revalorisation des abonnements a donc été proposée aux élus de la RGD.

Parallèlement, de nouvelles modalités de facturation seront proposées : deux facturations par an et la revalorisation annuelle des tarifs selon une formule basée sur l'indice Syntec.

- Facturation : La facturation, sur demande expresse de l'abonné, pour un montant total supérieur à 1000 €, sera établie de la manière suivante :
 - o 50 % du montant total de l'adhésion et des abonnements (sauf DT-DICT) au 1er semestre de l'année ;
 - o 50 % du montant total de l'adhésion et des abonnements (sauf DT DICT) au 2ème semestre de l'année.
 - o Par défaut, la facturation se fera en une fois.
- Revalorisation annuelle : La revalorisation sera calculée selon la formule suivante :

$$P1 = P0 \times (S1/S0)$$

Dans laquelle

P1 est le prix révisé

P0 est le prix d'origine

S1 est le dernier indice SYNTEC connu au 1er janvier de l'année N+1

S0 est l'indice SYNTEC de référence connue au 1er janvier 2025

M. DUCHEZ présente la solution logicielle Next'ADS qui permet de gérer de façon dématérialisée tous les types de dossier d'urbanisme (Permis de construire, de démolir, Déclaration Préalables, Certificats d'Urbanisme, Permis d'Aménager, Renseignements d'Urbanisme, DIA....) ou connexes (déclarations d'enseigne, permis de louer, autorisation de voirie...). Next'ADS répond aux évolutions des obligations réglementaires en vigueur que vous appliquez en toute autonomie. Next'ADS est nativement connectée à la PLATeforme des AUtorisations d'Urbanisme (PLAT'AU), plateforme d'échange et de partage développée par l'Etat pour les dossiers d'Urbanisme.

L'acquisition mutualisée de cette solution logicielle s'élèverait à 7411 € pour la première année ce qui

comprend la mise en service (2850 € HT), l'abonnement annuel incluant les mises à jour (2851 € HT) et la formation (2 journées de formation sur site pour 1710 € HT).

M. Vincent LETONDAL demande des précisions concernant le service Next ADS. Une démonstration des possibilités du logiciel est faite et semble intéresser plusieurs élus pour faciliter la gestion des procédures et des documents pour l'instruction des documents d'urbanisme. Les intervenants de la RGD ne savent pas si les services de la Sous-Préfecture prennent en charge le logiciel Plat'AU. C'est quelque chose qu'il faudrait vérifier pour qu'ils puissent recevoir directement les dossiers d'urbanisme. Il faudrait se renseigner pour savoir si la DDT prend en charge le logiciel Plat'AU pour la réception des dossiers d'urbanisme.

M. LETONDAL avait exploré une solution concurrente équivalente mais qui ne prenait pas en charge les dossiers déposés au format papier. Il estime que ce type de logiciel métier constitue un gain de temps précieux pour le personnel de mairie.

M. Le Président propose que chaque commune en discute à son niveau pour que cette décision soit prise à l'occasion du prochain conseil communautaire.

IV. CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX

Monsieur le Président rappelle aux élus du Conseil Communautaire que la CCVV ainsi que la mairie de Boège sont propriétaire de la caserne des pompiers de Boège. La convention historique n'intégrait pas la commune de Boège. Cette dernière a été dépoussiérée avec l'ajout de la mairie de Boège et en indiquant les surfaces possédées par la Mairie et la CCVV.

Il convient de renouveler la convention avec le SDIS concernant les modalités d'utilisation et du fonctionnement du bâtiment.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 19 (dont 2 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AUTORISE le Président à signer la convention d'occupation des locaux du SDIS.

V. SRB : CONVENTION AUTORISANT LE PASSAGE DE CANALISATIONS EAUX USEES SUR LA PARCELLE DU GYMNASSE INTERCOMMUNAL

Monsieur le Président indique qu'une précédente convention avait été signée avant travaux pour autoriser le passage des canalisations eaux usées sur la parcelle du gymnase intercommunal avant que le SRB passe les nouvelles canalisations à la suite du transfert de la compétence au SRB.

Il est aujourd'hui nécessaire de signer une nouvelle convention qui intègre le tracé des canalisations après travaux. Le tracé a été légèrement dévoyé par rapport à ce qui était prévu en raison des contraintes rencontrées durant les travaux. M. le Président indique que ces modifications sont minimes, les canalisations passent toujours en dehors de l'emprise nécessaire aux projets d'avenir du gymnase.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 19 (dont 2 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AUTORISE le Président à signer la convention.

VI. SENTIERS DE RANDONNEES : CONVENTION DE POSE DE BALISAGE ET D'ENTRETIEN POUR LES SENTIERS LIMITROPHES AVEC LA CC4R

M. Jean-François BOSSON propose de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire dans la mesure où la convention n'a pas pu être validée à temps pour ce conseil par les services de la CC4R.

VII. SCOT : LE POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Madame Fabienne SCHERRER n'était pas en mesure de participer à la réunion de conseil. Elle fera le point à l'occasion de la prochaine réunion de conseil communautaire.

VIII. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Madame Célia VAUDAUX prend la parole pour rappeler que les élus membres de la CTG continuent de se réunir afin de proposer un plan d'actions à mettre en œuvre pour faire vivre ce document.

1. Groupe 1 :

Madame Célia VAUDAUX présente les avancées du groupe de travail. Le groupe 1 a œuvré pour l'extension du service petite enfance de Boège à l'ensemble des communes de la Vallée Verte. La convention pour mutualiser ce service a été transmise à toutes les communes qui doivent la retourner en mars 2025. Un courrier sera fait aux assistantes maternelles pour qu'elles soient informées de l'extension du service.

En parallèle, le groupe travaille à la création d'un RPE intercommunal dont les missions seraient les suivantes :



Pour créer un Réseau Petite Enfance (RPE) intercommunal il faudrait que la CCVV modifie ses statuts avec l'ajout de la « gestion de la petite enfance ». Cela nécessiterait la création d'un poste de responsable RPE (0.5 ETP). Il faudra compléter et créer tous les documents nécessaires pour obtenir l'agrément CAF et que cela passe en commission au niveau de la CAF (novembre 2025 si la CCVV est prête ou mars 2026).

Mme VAUDAUX rappelle que toutes les autres communautés de communes de Haute-Savoie ont déployé un RPE. La CAF prend en charge les coûts de fonctionnement du RPE à hauteur de 43% et verse en prime un bonus territoire d'un montant de 12 500 € / an / ETP. La collectivité pourrait également prétendre à des aides à l'investissement pour l'achat de matériel, des travaux, du mobilier, etc.

La CAF évalue le budget de fonctionnement à 40000 € par an pour créer un RPE. Le service pourrait démarrer en 2026 mais tout va dépendre de la vitesse d'avancement. Par précaution, il faudrait prévoir le poste à compter de septembre 2025 lors de la préparation du budget 2025.

2. Groupe 2 : Séniors

Le groupe 2 travaille sur le thème des seniors. Plusieurs pistes ont été étudiées par le groupe en sachant que contrairement au groupe n°1, le groupe n°2 ne pourra pas compter sur des subventions de la CAF pour financer ces projets. M. DESBIOLLES indique que le groupe s'essouffle, il y a de moins en moins de monde aux réunions et de moins en moins d'énergie. M. DESBIOLLES sollicite le soutien technique de la CCVV pour mener à bien certaines actions. Voici les pistes étudiées :

- Une fiche contact répertoriant tous les numéros et services utiles à l'image de la fiche information qui se fait sur l'agglomération d'Annemasse. C'est une action qui est à la portée des moyens de la CCVV si la CCVV affecte un technicien à la réalisation de cette fiche ou qu'il y ait d'autres élus qui participent activement.
- L'organisation d'un forum dédié aux séniors.
- Une solution de transport pour améliorer la mobilité des séniors avec des coûts énormes. M. Bernard VILLARET travaille sur le sujet.
- Mme Pauline GREDON se renseigne sur la mise en place d'un coordinateur de santé. C'est semblable à ce qui se fait pour la petite enfance avec un financement possible non pas au niveau de la CAF mais au niveau de l'ARS. Pour le moment nous n'avons pas d'information sur le coût et les aides.
- La mise en réseau des CCAS qui a d'ores et déjà été écartée dans la mesure où aucune commune ne souhaite que les CCAS soient portés à l'échelon intercommunal pour donner naissance à un CIAS.

M. Laurent DESBIOLLES demande comment la CCVV peut aider pour la mise en place de la fiche contact et du forum sénior car tout seul ça sera compliqué et ce n'est pas réellement le travail de l' élu. Il constate qu'il y a de moins en moins de monde aux réunions. Quelle est la position de la CCVV par rapport au travail du groupe 2. M. LETONDAL répond que le forum mobilisera beaucoup d'énergie pour un résultat minime car les séniors ne sont effectivement pas toujours mobiles. Il estime toutefois que la fiche est pertinente et pourrait être insérée dans le bulletin. M. MUSARD pense que la fiche contact peut se faire au niveau de France Service puisqu'elles accueillent beaucoup de seniors.

Après échanges, les élus décident de commencer comme cela avec la création d'une fiche contact avec l'aide de France Service et de laisser de côté le forum pour le moment.

Mme Martine NOVEL indique avoir été contacté par l'hôpital d'Annecy pour organiser des ateliers à destination des séniors. Cela devrait être possible à partir du mois de septembre sur Boège. L'hôpital d'Annecy va relayer le projet au CHAL.

3. Groupe 3 : Vie associative

M. Pierre CHAUTEPS prend la parole pour présenter le travail du groupe 3 qui s'intéresse à la vie associative locale. L'objectif est de faire un répertoire de toutes les associations implantées en Vallée Verte pour valoriser l'offre.

Ensuite l'objectif est de permettre à ces associations de mettre en place un calendrier partagé pour qu'elles soient mesure de mieux planifier leurs événements et éviter d'avoir sur une même date plusieurs événements qui se font concurrence. Pour cela, le groupe de travail a pris contact avec les deux offices de Tourisme qui utilisent déjà un logiciel de ce type qui pourrait être étendu aux associations. Les associations pourraient être invitées à diffuser leurs informations évènementielles directement via l'outil existant (avec la formation nécessaire) soit en passant par la CCVV qui jouera un rôle de centralisation de l'information avant transfert

aux OT (via leur service de communication).

Ce calendrier mutualisé devrait ensuite être relayé sur d'autres interfaces (site web de la CCVV, des mairies, journaux municipaux, etc.)

En ce qui concerne la piste du forum associatif, le groupe 3 a également décidé de travailler sur l'organisation d'un forum inter associatif dans un second temps.

IX. TRANSPORTS SCOLAIRES : INFORMATIONS NOUVEAUX TARIFS

M. Vincent LETONDAL, Vice-président en charge des transports, fait un compte-rendu, comme convenu, aux élus du Conseil Communautaire, suite à la réunion qui a eu lieu le 28 janvier 2025 à Annecy. Pour rappel, l'état à demandé que les tarifs soient identiques dans toute la Région AURA pour les Autorités Organisatrices de second rang (AO2) :

- Pour les primaires, le tarif est fixé à zéro euros contre 70 € aujourd'hui.
- Pour les collèges et lycées on passe de 70 € à 120 €. Ils bénéficient de tout le réseau de la Région et du réseau ferroviaire Rhône Alpes à condition d'acheter un ticket à zéro euro.
- Pour les fratries, à partir du troisième enfant c'est -50% sur le troisième enfant mais cela reste à confirmer.
- Les non-ayant droit allant à l'école :
 - o qui utilisent les circuits spéciaux (transport scolaire uniquement) et qui habitent à moins de 3km bénéficient du même tarif que les ayants droit (0€ ou 120€) s'il y a de la place dans le bus.
 - o qui utilisent les lignes régulières avec le programme Déclic pourraient utiliser le service mais il faudrait qu'ils paient 240 €.
- Pour les non-ayant droit qui utiliseraient le bus pour se rendre au périscolaire ou à la cantine, la Région ne prend pas en charge, mais ils autorisent les AO2 dans la limite des places disponibles à fixer un tarif. La CCVV a fixé pour l'année en cours le tarif à 240 €. La proposition formulée lors de cette réunion est de fixer le tarif à 120 € pour harmoniser avec le tarif des collégiens et les lycéens. Cela réglerait le problème de Villard et de Burdignin formulé lors de la précédente réunion. M. LETONDAL conclue qu'il faudra se positionner sur ce tarif quand le conseil délibérera pour les tarifs de la rentrée prochaine.

NOUVELLE GAMME TARIFAIRE 2025 - 2026 (S'ajoute 30 € pour les inscriptions après le 20 juillet)

Statut	Etablissement	Régime	Tarifs	Services utilisables
Elèves ayant droit	Ecole maternelle ou élémentaire	Interne ou DP (mêmes tarifs) → Nous ne savons pas encore comment seront gérés les internes étant donné que c'est nouveau.	0 €	Ligne (routière ou ferroviaire) pour se rendre à l'établissement fréquenté
	Collège ou lycée	ils auront le choix entre le transport ou la bourse : c'est en cours d'étude	120 € Réduction pour le 3 ^{ème} enfant (à définir) et gratuité à partir du 4 ^{ème}	+ Ensemble des Cars Région (hors lignes spécifiques, hors scolaires) + Ensemble du TER AuvergneRhône-Alpes : Cars TER, Trains TER et Cars Région Express (car tarification SNCF)
Elèves non-ayant droit	Ecole maternelle ou élémentaire		240 €	Ligne (routière ou ferroviaire) pour se rendre à l'établissement fréquenté → ouverture au réseau en cours d'arbitrage

NB 1 : le tarif à 240€ sera également appliqué aux élèves non ayant droit inscrit directement par la région par le biais des transporteurs (inscription sur Pégase).

NB2 : le dispositif Déclic avec les abo 300 et 400 existe toujours pour les élèves post Bac, en alternance ou apprentissage. Ces élèves ne s'inscrivent pas via Pégase.

Revalorisation des tarifs à chaque rentrée scolaire

X. RESSOURCES HUMAINES : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2025

Monsieur le Président, présente aux élus du Conseil Communautaire le tableau des effectifs au 01 janvier 2025 : 117

	Nombre de postes budgétés		Nombre de postes pourvus		Observations
	Temps complet	Temps non complet	Temps complet	Temps non complet	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attachés	2		2		dont 1 à temps partiel 80%
TOTAL Attachés	2	0	2	0	
Secrétaire de mairie	1		1		
TOTAL Secrétaires de mairie	1	0	1	0	
Adjoint administratif principal 1ère classe	1		1		
Adjoint administratif principal 2ème classe	1		1		
Adjoint administratif 1ère classe					
Adjoint administratif 2ème classe	2		2		
TOTAL Adjoints administratifs	4	0	4	0	
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	7	0	7	0	
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique principal 1ère classe					
Adjoint technique principal 2ème classe	1		1		
Adjoint technique	1	3	1	3	TNC 32,53/35e
TOTAL Adjoints techniques	2	3	2	3	
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	2	3	2	3	
FILIERE SOCIALE					
ATSEM principal de 1ère classe	2	1	2	1	TNC 32,53/35e
ATSEM principal de 2ème classe	1	6	1	6	TNC 32,53/35e
Coordinateur des ATSEM		1		1	TNC 32,53/35e
TOTAL Agents sociaux	3	8	3	8	
TOTAL FILIERE SOCIALE	3	8	3	8	
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Auxiliaires de puériculture de classe normale		0		0	Poste supprimé délibération du 14/10/2024
TOTAL auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	
TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	
FILIERE CULTURELLE					
Bibliothécaire	1		1		
TOTAL Bibliothécaire	1	0	1	0	
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	1		1		
Adjoint du patrimoine		1		1	TNC 27,5/35e
TOTAL Adjoints du patrimoine	1	1	1	1	
TOTAL FILIERE CULTURELLE	2	1	2	1	
TOTAL POSTES PERMANENTS	14	12	14	12	

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 19 (dont 2 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE le tableau des effectifs présenté par M. le Président.

M. LETONDAL fait remarquer qu'Habère-Poche continuera de financer le tourisme à hauteur de 75 000 euros par le biais de la CLECT malgré le départ de Mme BONNET qui ne sera pas remplacée, ce qui lui semble profondément injuste.

XI. PROJET GROUPE SCOLAIRE DE VILLARD

M. Jean-Paul COSTAZ, Vice-Président en charge des finances, informe les élus du Conseil Communautaire que la CCVV rencontre une difficulté concernant le remboursement du FCTVA.

En effet, nous avons prévu au budget 2024 les dépenses pour le groupe scolaire de Villard sur le compte 2314 Construction sur sol d'autrui. Les dépenses mandatées sur ce compte ne sont pas éligibles au FCTVA. Nous avons fait le point avec le Conseiller au Décideurs Locaux, la seule solution possible serait que la Commune de Villard cède le terrain sur lequel sera construit le groupe scolaire à la CCVV, cette dernière finançant le bâtiment à hauteur de 58%. Dans ce cas, nous pourrions reprendre les mandats déjà émis au 2314 pour les passer au 2313 et pouvoir récupérer le FCTVA sur l'ensemble des dépenses.

Sans cession du terrain, la CCVV aurait une perte de FCTVA d'un montant de 428 308€ pour un montant prévu de 2 611 000€ (7 561.20€ pour les dépenses déjà mandatées en 2024).

Pour information, le taux du FCTVA est de 16.404%.

Il est envisagé que la commune cède gratuitement le terrain nécessaire à l'implantation de l'école maternelle. Il ne faut pas qu'elle cède l'intégralité du terrain pour ne pas se retrouver dans la même situation. Cela se fera selon un prorata à définir et fonction de la convention.

Pour les autres écoles, la CCVV n'a pas perçu le FCTVA.

XII. QUESTIONS DIVERSES

1. Problème réception convocations Marc BRON

M. Marc BRON est mécontent car il ne reçoit pas les convocations de la CCVV depuis plus d'un an. La CCVV rencontre effectivement des dysfonctionnements avec les boîtes Orange et Wanadoo toujours pas réglés à 100%. Certains destinataires reçoivent les mails, d'autres non. Pourtant, l'adresse mail nominative de la Mairie d'Habère-Poche a été ajoutée aux destinataires des convocations. M. BRON souhaite qu'une solution soit trouvée. Mme Célia VAUDAUX précise qu'il faut s'en tenir à la règle du deuxième lundi de chaque mois pour l'organisation des réunions.

2. SIVALOR :

Un des responsables d'Excoffier est venu faire un point au SIVALOR suite à l'incendie qui a ravagé l'Eco-Pôle de la Chêne-en-Semine. Pour rappel c'est une batterie lithium qui est à l'origine du départ de feu. Le bâtiment disposait de toutes les technologies de rigueur pour réagir au plus vite dans ce genre de situation et éviter le pire mais il y a deux de nombreux dysfonctionnements notamment au niveau de la transmission des alertes. La bataille est rude avec les experts pour savoir qui va payer les 52/60 millions. Un plan de continuité a été mis en place avec 8 centres de tri sollicités.

Excoffier ne peut pas reconstruire à l'emplacement initial le temps des procédures. Ils construisent sur une parcelle voisine avec un démarrage annoncé au 1^{er} janvier 2026. Ça sera un centre de tri subdivisé en plusieurs bâtiments pour minimiser le risque d'incendie total comme cela s'est produit.

M. BOSSON informe que les résultats 2024 ont été très bons pour la revente d'électricité avec 4 millions d'euros qui doivent être redistribuée sur les collectivités adhérentes avec une répartition à définir (résultats par rapport aux critères de tri et nombre d'habitants). Un bémol toutefois avec le départ de Rumilly qui avait voulu intégrer le SIVALOR et qui quitte désormais le syndicat. Suite aux problèmes de pollution de l'eau, c'est Annecy qui a alimenté en eau potable la ville et qui en contrepartie à demander à Rumilly de les rejoindre pour les déchets.



3. Petite maison : dernier local à louer

M. Patrick CHARDON, Vice-Président en charge des travaux, indique que M. le Président a reçu la candidature de Docteur Marianne CARRIER pour louer le 3^{ème} et dernier local de la petite maison rénovée. M. CHARDON a fait visiter les lieux vendredi 7 février à Mme CARRIER qui a confirmé son intérêt par un courrier adressé à la CCVV.

Séance levée à 21h00